

La sécurité routière en Nouvelle-Calédonie : FOCUS sur les cyclistes

Le bilan **2019-2023** des accidents
corporels impliquant au moins **un cycle**

2019-2023

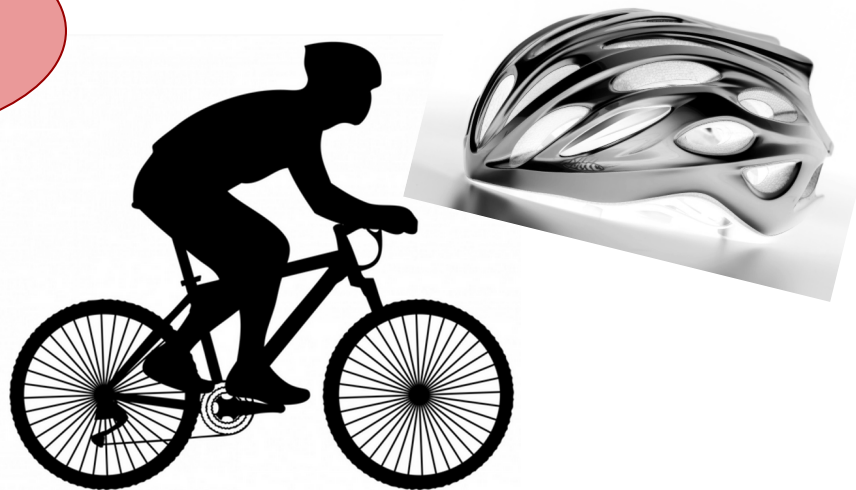


Table des matières

1. Bilan accidentalité	3
2. Indicateurs environnementaux	3
2.1. Répartition communale des accidents en nombre	3
2.2.1. Selon le jour	4
2.2.2. Selon le mois	4
2.3. Répartition des accidents selon la luminosité en nombre	5
2.4. Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre	5
2.5. Répartition des accidents en/hors intersection en nombre	6
2.6. Répartition des accidents en/hors agglomération en nombre	6
3. Type de conflits	6
4. Synthèse	7

Définitions:

Accident corporel: Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique , impliquant au moins un véhicule, ayant eu pour conséquence humaine au moins une victime et ayant fait l'objet d'un procès-verbal des forces de l'ordre.

Tué: Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé: Victime admise dans un hôpital plus de 24 heures (BH) ou ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures (BNH).

Source initiale des données : Fichier national des accidents BAAC 2019-2023 - TRAxxy

CRITÈRE DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur les accidents corporels de la circulation routière impliquant au moins un cycle hors vélo à assistance électrique (VAE) survenus en Nouvelle-Calédonie pendant la période 2019-2023.

ANALYSE

1. Bilan accidentalité

Bilan accidentalité	Accidents corporels	Dont mortels	tués	Blessés
Situation globale	1442	226	260	2078
Accidents impliquant au moins un Cycliste	58	1	1	60
dont le cycliste est responsable présumé	30	1	1	32

Durant la période d'étude, 58 accidents corporels dont 1 mortel de la circulation routière impliquant au moins un cycliste ont été constaté, soit:

- 4% des accidents corporels et 0,4% des accidents mortels.

Ces 58 accidents ont induit 57 victimes cyclistes: 57 blessés dont 17 graves.
Les cyclistes représentent donc 2,7% de l'ensemble des blessés.

Dans 30 accidents corporels sur 58, le cycliste était le responsable présumé de l'accident soit 51,7%.

Dans le seul accident mortel impliquant un cycliste, le conducteur responsable présumé est le cycliste et la personne décédée est un piéton.

2. Indicateurs environnementaux

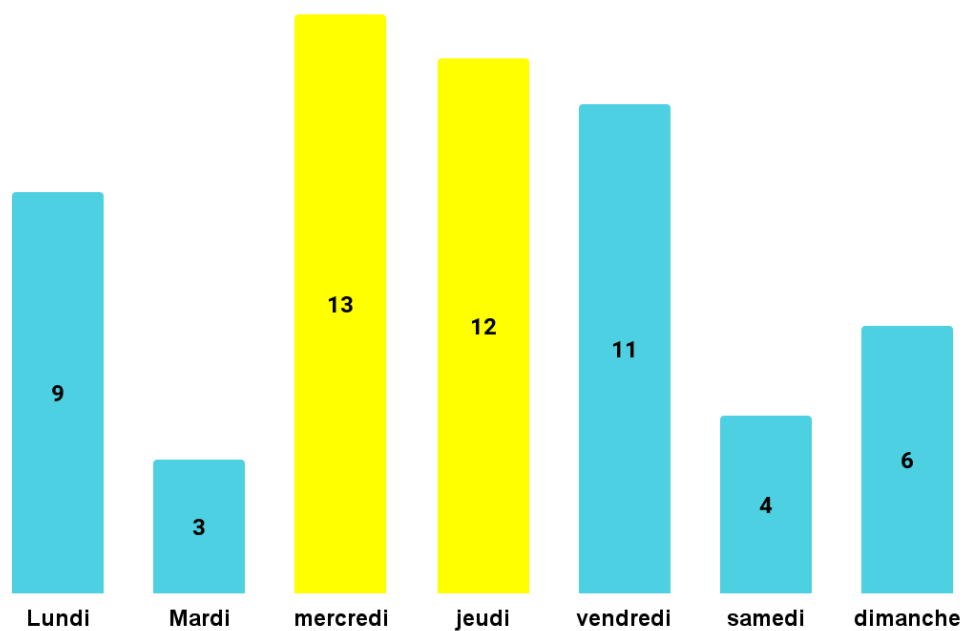
2.1. Répartition communale des accidents en nombre

Répartition par commune	Accidents corporels	Dont mortels	Tués	Blessés
Dumbéa	1	0	0	1
Lifou	1	1	1	1
Nouméa	54	0	0	56
Mont-Dore	1	0	0	1
Païta	1	0	0	1

Les accidents impliquant un cycliste se concentrent sur la zone urbanisée de Nouméa.

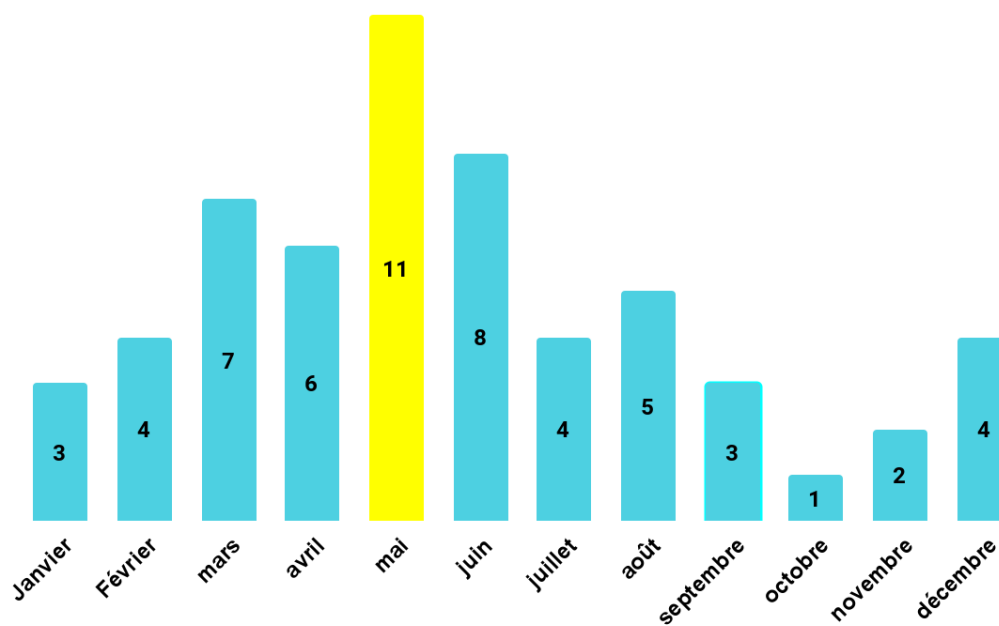
2.2. Répartition temporelle des accidents en nombre

2.2.1. Selon le jour



Les accidents corporels se sont produits en milieu de semaine.

2.2.2. Selon le mois



Les accidents corporels sont répartis sur l'ensemble de l'année avec un pic en mai.

2.3. Répartition des accidents selon la luminosité en nombre

Répartition par luminosité	Plein jour	Aube et crépuscule	Nuit
Accidents corporels	41	1	16
Dont mortels		-	1

La part des accidents corporels survenus de jour est de 70,7%.

2.4. Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre

Répartition par type de réseau	Accidents corporels	Dont mortels
Route territoriale	2	1
Route provinciale	1	0
Route communale	54	0
Autre	1	0
Total	58	1

93% de l'ensemble des accidents corporels sont survenus sur le réseau communal.

2.5. Répartition des accidents en/hors intersection en nombre

Répartition selon l'intersection	En intersection	Hors intersection	Autre
Accidents corporels	36	21	1

Les accidents corporels surviennent majoritairement en intersection, 62,1% .

2.6. Répartition des accidents en/hors agglomération en nombre

Répartition selon l'agglomération	En agglomération	Hors agglomération
Accidents corporels	52	6

La part des accidents corporels survenus en agglomération est de 89,7%.

3. Type de conflits

Type de conflits	Accidents corporels	Dont mortels
Cycle/Véhicule léger	38	-
Cycle seul	9	-
Cycle/piéton	4	1
Cycle/Cycle	4	-
Cycle/Véhicule léger/Véhicule léger	1	-
Cycle/Voiturette	1	-
Cycle/EDPM	1	-

Dans plus de $\frac{2}{3}$ des accidents, il s'agit d'une collisions entre un cycle et un véhicule léger, que ce soit une voiture particulière ou un véhicule utilitaire léger.

La part des accidents corporels survenus en agglomération est de 89,7%.

4. Synthèse

Les accidents corporels 2019-2023 impliquant au moins un cycliste Synthèse

Ils représentent 4% de l'ensemble des accidents corporels et induisent 2,6% de l'ensemble des victimes toutes catégories d'usagers confondus.

95% des blessés sont des cyclistes dont $\frac{1}{3}$ sont blessés gravement

Ils surviennent
A Nouméa (93,1%)
en agglomération (89,7%)
sur le réseau communal (93%)
de jour (70,7%)
particulièrement en milieu de semaine
sur l'ensemble de l'année avec un pic au mois de mai

Ils impliquent une collision avec un véhicule léger (65,5%)

Le cycliste est présumé responsable de l'accident dans 51,7% des cas.

Besoin de plus d'informations : <https://dittt.gouv.nc/securite-routiere>

Version édition du 14/02/2025 - Bilan Cycles 2019-2023